

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

<p style="text-align: center;">Cadre réservé à l'administration</p> <p>Date de réception 20 MARS 2015</p>	<p>Dossier complet le 30 MARS 2015</p>	<p>N° d'enregistrement F05215 P0018.</p>
---	---	---

1. Intitulé du projet

Travaux de renouvellement des conduites d'alimentation en eau potable des communes de Loigné-sur-Mayenne et Houssay - Programmes 2015 et 2016

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
18° Installation d'aqueducs et de canalisations d'eau potable	Programme 2015: 6500 mètres de conduite de diamètre DN160mm maximum Programme 2016: 4565 mètres de conduite de diamètre DN160mm maximum Soit un produit distance x diamètre égal à: $(6500+4565) \times 0.160 = 1770.40m^2 < 2000m^2$

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à procéder au renouvellement de conduites d'alimentation en eau potable qui desservent les communes de Loigné-sur-Mayenne de Quelaines-Saint-Gault et de Houssay.

Les conduites actuelles, en acier, sont dégradées.

Le projet permet de les remplacer par des conduites en PVC.

Il s'agit d'une opération de renouvellement et non d'une opération de renforcement; le diamètre intérieur des conduites, actuel et futur, reste identique.

La nature du projet relève donc de travaux de terrassement en déblai pour la réalisation de tranchées; s'ensuivront la mise en place des nouvelles conduites puis le terrassement en remblai des tranchées avant mise en service des conduites nouvellement implantées.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est :

- d'une part de sécuriser les conditions d'alimentation en eau potable par remplacement des conduites acier, dégradées, par des conduites en PVC.
- d'autre part de faciliter les conditions d'exploitation et d'entretien de ces conduites PVC en les mettant en place sous accotement des voiries départementales, alors que les conduites en acier traversent des parcelles agricoles et des fonds de vallée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans sa phase de réalisation, le projet va comporter les phases suivantes :

- Mise en place d'une circulation par alternat, au droit des voies dont les accotements vont accueillir les nouvelles conduites. Les feux de l'alternat seront séparés d'une distance d'environ 200 mètres (à la demande du gestionnaire de la voie départementale).
- Terrassement en déblai de la tranchée destinée à accueillir la nouvelle conduite en PVC, par tronçons de 100 mètres environ.
- Evacuation des matériaux issus du terrassement en déblai.
- Mise en place de la conduite PVC avec lit de pose en sable en fond de fouille (le mode opératoire retenu ne nécessite par l'utilisation de béton).
- Terrassement en remblai à l'aide de matériaux d'apport.
- Mise en place de terre végétale et engazonnement de l'accotement.
- Retrait de l'alternat.
- Mise en service des nouvelles conduites.
- Mise hors service des conduites acier dégradées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, il s'agira pour le gestionnaire du réseau d'alimentation en eau potable, à savoir Veolia Eau pour le compte du SIROCG, d'assurer l'entretien et le suivi du bon fonctionnement du réseau.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet n'est soumis à aucune autre procédure administrative d'autorisation.

Notamment, aucune procédure au titre de la loi sur l'eau n'est nécessaire, car le projet ne vise aucune des rubriques de l'article R.214-1 du Code de l'environnement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le projet relève de l'examen au cas par cas au titre de la rubrique 18°, avec un produit longueur x diamètre compris entre 500m² et 2000m².

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Programme 2015	
Linéaire de conduite PVC mis en oeuvre	6500 mètres
Diamètre maximum	DN160mm
Programme 2016:	
Linéaire de conduite PVC mis en oeuvre	4565 mètres
Diamètre maximum	DN160mm

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques¹
Communes de Château-Gontier, de Loigné-sur-Mayenne, de Quelaines-Saint-Gault et de Houssay, dans le département de la Mayenne	Long. <u>0 ° 44' 53" 3</u> Lat. <u>47 ° 52' 22" 0</u>
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
	Point de départ : Long. <u>0 ° 45' 59" 9</u> Lat. <u>47 ° 51' 00" 1</u>
	Point d'arrivée : Long. <u>0 ° 44' 16" 6</u> Lat. <u>45 ° 54' 49" 5</u>
Communes traversées :	
	Château-Gontier, Loigné-sur-Mayenne, Quelaines-Saint-Gault et Houssay.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? Sans objet

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet, objet du présent formulaire, porte sur les années 2015 et 2016. Il se confond ici avec la notion de programme.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet consiste à mettre en place des conduites d'alimentation en eau potable sous accotement de voiries départementales (RD126, RD609, RD1, RD128, RD215) et communales.

Ces accotements sont constitués d'une bande enherbée.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Loigné-sur-Mayenne

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Loigné-sur-Mayenne est concernée par le PPRn inondation par débordement de la rivière Mayenne, PPRn approuvé le 29/10/2003. La zone de projet est située très nettement en dehors de la zone d'aléa inondation du PPRn. Les autres communes ne sont pas couvertes par un PPRn.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de terrassement en déblai de la tranchée destinée à accueillir les nouvelles conduites PVC, vont générer un volume de matériaux qui sera évacué car non réutilisé (demande du gestionnaire de la voie routière dont l'accotement sera aménagé).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La tranchée préalablement réalisée sera remblayée à l'aide de matériaux d'apport. Ce remblai sera constitué de matériaux provenant des carrières environnantes.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les conduites existantes, dégradées, qui sont remplacées, traversent les parcelles agricoles, y compris des pâturages. Le projet évite toute dégradation des milieux naturels en empruntant les accotements des voies routières existantes.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les conduites existantes, dégradées, qui sont remplacées, traversent les parcelles agricoles, y compris des pâturages. Le projet évite toute dégradation des milieux naturels en empruntant les accotements des voies routières existantes.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés par des engins et véhicules de chantier qui sont source de bruit, lié à leur fonctionnement. Les travaux seront réalisés sur une durée comprise entre 4 et 6 mois, du lundi au vendredi, entre 8H et 18H.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux auront lieu en bordure de voie. Le bruit généré par les travaux se confondra avec le bruit généré par la circulation des véhicules légers, des poids lourds et des engins agricoles qui empruntent d'ores et déjà les voies départementales et communales.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux feront appel à des engins de chantier dont les gaz d'échappement seront source d'odeur. Là encore, les travaux auront lieu en bordure de route. Les odeurs générées seront du même type que celles générées par la circulation des véhicules légers, des poids lourds et des engins agricoles qui empruntent d'ores et déjà les voies de circulation.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux feront appel à des engins de chantier source de vibrations. Là encore, les travaux auront lieu en bordure de route. Les vibrations générées seront du même type que celles générées par la circulation des véhicules légers, des poids lourds et des engins agricoles qui empruntent d'ores et déjà les voies de circulation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions lumineuses seront liées au fonctionnement de l'alternant et aux dispositifs de sécurité routière mis en oeuvre.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux feront appel à des engins de chantier dont les gaz d'échappement constituent des rejets polluants dans l'air. Là encore, les travaux auront lieu en bordure de route. Les rejets polluants dans l'air seront du même type que ceux générés par la circulation des véhicules légers, des poids lourds et des engins agricoles qui empruntent d'ores et déjà les voies de circulation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux à réaliser relèvent des travaux "classiques" de terrassement. Ils vont générer des déchets:</p> <ul style="list-style-type: none"> - liés aux matériaux/fournitures utilisés: morceau de conduite PVC non utilisé, emballage/support des conduites mises en oeuvre, etc. - liés à la "vie de chantier": bouteilles, emballages plastique, papier, carton. <p>L'ensemble des déchets produits par le chantier seront non dangereux et inertes. Ils seront récupérés par les entreprises puis valorisés, recyclés ou évacués en des lieux adaptés. La gestion exemplaire des déchets sera contractualisée avec les entreprises via le SOGED.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à remplacer des conduites d'alimentation en eau potables en acier, conduites qui sont dégradées, par des conduites en PVC.

Le projet sécurise ainsi, tout d'abord, l'alimentation en eau potable des habitants desservis.

Ensuite, les nouvelles conduites PVC seront mises en oeuvre en bordure de voirie, sous accotement. Le tracé en plan validé par le SIROCG évite ainsi tout impact négatif, temporaire et/ou pérenne, du projet sur l'eau, les milieux aquatiques et les milieux naturels. En effet, la mise en place sous accotement évite d'impacter même temporairement des zones humides; elle évite de franchir en souille des cours d'eau; elle évite tout impact sur la végétation, sur les habitats et sur les espèces faunistiques.

La phase travaux durera, en 2015 et en 2016, entre 4 et 6 mois. Les travaux consistant en des travaux classiques de terrassement en bordure de voies de circulation, les nuisances seront limitées et n'accentueront pas les nuisances existantes, liées au trafic de véhicules légers, de véhicules lourds et d'engins agricoles. La mise en circulation alternée des voies pendant les travaux peut même conduire à une réduction des nuisances en lien avec la diminution de la vitesse.

Situé hors de tout périmètre d'inventaire ou de protection, le projet intègre des mesures d'évitement et de réduction qui le rendent

- sans impact négatif temporaire significatif (phase travaux);
- et sans aucun impact négatif pérenne (phase travaux et phase exploitation).

C'est pourquoi ce projet de renouvellement des conduites d'alimentation en eau potable (programmes 2015 et 2016) doit être dispensé d'étude d'impact.

